

URBANISME – Informations

Depuis le 1er janvier 2023, les formulaires CERFA d'urbanisme ont été modifiés.

Ces nouveaux formulaires sont disponibles en ligne sur le site : www.service-public.fr

Vous trouverez ci-dessous les références des nouveaux CERFA.

- ▶ Certificat d'urbanisme (Cerfa 13410*08)
- ▶ Déclaration préalable (Cerfa 13404*10)
- ▶ Déclaration préalable Lotissements et divisions foncières (Cerfa 13702*09)
- ▶ Déclaration préalable Maison individuelle (Cerfa 13703*10)
- ▶ Permis de construire (Cerfa 13409*11)
- ▶ Permis de construire Maison individuelle (Cerfa 13406*11)
- ▶ Permis de construire ou d'aménager modificatif (Cerfa 13411*11)
- ▶ Transfert de permis de construire (Cerfa 13412*10)
- ▶ Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Cerfa 13408*08)
- ▶ Permis d'aménager (Cerfa 13409*11 ou 88065*11)
- ▶ Permis de démolir (Cerfa 13405*09)

Les demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisées peuvent être adressées à la commune à l'adresse électronique suivante :

Urbanisme.prunellidicasacconi@gmail.com